

SEANCE DU 13 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le treize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes PETIT Denise, DEMARCQ Valérie, Nadège RUIZ.
MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, FASS René, DOUCET Franck, LEYGNIER Sylvain, BARBE Jean-David, ROUDET Didier.

Mme MINGAT a donné un pouvoir à M. le Maire

Mme ACIDE-REYNAUD a donné un pouvoir à M. Gilles GELAS

M. NEVEJANS a donné un pouvoir à M. BARBE Jean-David

ETAIT ABSENT : M. CHARMEIL Sébastien

SECRETAIRE : M. Sylvain LEYGNIER

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire et le Conseil Municipal présente leurs sincères condoléances à la famille de M. Jacques LE COARER, ancien Conseiller Municipal de 1983 à 1989.

DECISIONS MODIFICATIVES « OPERATION 188 »

Objet : RECTIFICATION SUBVENTION OPERATION 188

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
041	1321	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	-128500.00
13	1323	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	128500.00

Objet : RECTIFICATION SUBVENTION DEPARTEMENT OPERATION 188

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
13	1313	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	-248000.00
13	1323	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	248000.00
				TOTAL	0.00

Objet : CHANGEMENT ARTICLE BUDGETAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	65736			SUBV.FONCT. - C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES	-5000.00
65	657362			SUBV.FONCT - CCAS ET CAISSE DES ECOLES	5000.00

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	16411	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	-566916.00
16	1641	188		ECOLE AGRANDISSEMENT RENOVATION	566916.00

Objet : AJUSTEMENT CREDITS B.P. 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMPTES DEPENSES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT

COMPTES RECETTES

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
16	1641	205		AMENAGEMENT PLACE DU VILLAGE	-233084.00

INDEMNITE DE REGISSEUR DE RECETTES (Régie Bibliothèque)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite au changement de l'organisation de la cantine et de la bibliothèque en septembre dernier, Mme REY est régisseur de la bibliothèque et à la vue du montant moyen des recettes encaissées mensuellement, elle peut prétendre à une indemnité de 110 € par an. Il propose donc au conseil Municipal d'allouer à Mme REY Jocelyne une indemnité de 110 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE de verser une indemnité à Mme REY Jocelyne d'un montant de 110 €

COORDINATION DES TRAVAUX RD518/ENFOUISSEMENT RESEAU SE38

Suite à notre demande, le Syndicat « Energies » de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

*Collectivité commune
Brézins
Affaire n° 04.155.058
Aménagement centre bourg RN N° 518 1^{ère} tranche*

SE38- TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à **108 819 €**
- 2- le montant total de financement externe serait de : **78 789 €**
- 3- les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient s'élèvent à : **4 367 €**
- 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **25 663 €**

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé que après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- Prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

LE CONSEIL , ayant entendu cet exposé,

- 1- **PREND ACTE** de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	108 819 €
Financements externes	78 789 €
Participation prévisionnelle	30 030 €
(Frais SE38 + contribution aux investissements)	

- 2- **PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour **4 367 €**

SE38 – TRAVAUX SUR RESEAU France TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- | | |
|--|-----------------|
| 1- le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à | 16 065 € |
| 2- le montant total de financement externe serait de : | 1 600 € |
| 3- les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient s'élèvent à : | 645 € |
| 4- la contribution aux investissements s'élèverait à environ : | 13 820 € |

Afin de permettre au SE38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- Prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé que après étude et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés
- Prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

LE CONSEIL , ayant entendu cet exposé,

- 1 -**PREND ACTE** de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	16 065 €
Financements externes	1 600 €
Participation prévisionnelle	14 465 €
(Frais SE38 + contribution aux investissements)	

- 3- **PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38 pour **645 €**

Pour les deux projets d'enfouissement, le SE 38 devra coordonner les travaux avec le maître d'œuvre du projet d'aménagement général, ALP'ETUDES.

PROJET DE CONSTRUCTION ENTREE EST PAR PASS FONCIER

Monsieur le Maire **PRESENTE** à l'assemblée le dispositif PASS-FONCIER d'accession sociale à la propriété.

VU le code général des collectivités territoriales

VU la loi du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement (ENL)

VU la convention signée le 20 décembre 2006 entre l'Etat, les partenaires sociaux de l'UESL et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) instituant le dispositif Pass-Foncier,

PRECISE que le dispositif est applicable aux constructions individuelles en diffus ou groupées hors copropriété

PRECISE qu'en cas de cession dans un délai de moins de 5 ans et en dehors des conditions de sécurisation prévues par le dispositif, l'accédant devra restituer à la commune le montant de la subvention perçue.

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE FAVORISER la mise en place du dispositif Pass-Foncier sur la zone du Champ du Moulin au profit d'accédants à la propriété remplissant les conditions requises par ce dispositif.

DE FIXER le montant de chaque subvention à :

- 3000 € pour les ménages composés de 3 personnes au moins
- 4000 € pour les ménages composés de 4 personnes ou plus.

Etant précisé que si le ménage bénéficie d'une aide à l'accession sociale dispensée par une autre collectivité locale, le montant de la subvention accordée par la commune sera limité au complément nécessaire pour atteindre les montants indiqués ci-dessus.

DE LIMITER à 3 le nombre de subventions versées dans le cadre du Pass-Foncier pour l'année 2009.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

Par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE

DECIDE

DE FAVORISER la mise en place du dispositif Pass-Foncier sur la zone du Champ du Moulin au profit d'accédants à la propriété remplissant les conditions requises par ce dispositif.

DE FIXER le montant de chaque subvention à :

- 3000 € pour les ménages composés de 3 personnes au moins
- 4000 € pour les ménages composés de 4 personnes ou plus.

Etant précisé que si le ménage bénéficie d'une aide à l'accession sociale dispensée par une autre collectivité locale, le montant de la subvention accordée par la commune sera limité au complément nécessaire pour atteindre les montants indiqués ci-dessus.

DE LIMITER à 3 le nombre de subventions versées dans le cadre du Pass-Foncier pour l'année 2009.

D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal demande à M. le Maire de négocier avec le promoteur pour avoir une compensation par rapport à des travaux de voirie par exemple.

ACHAT JEUX GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'achat de jeux lors du troc des enfants par le sou des écoles pour la garderie municipale.

Il propose donc de verser au sou des écoles une subvention exceptionnelle de 119 €

Le Conseil municipal **ACCEPTE** de verser une subvention exceptionnelle de 119 € au sou des écoles.

TELETRANSMISSION DES ACTES EN PREFECTURE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il est possible de transmettre par voie électronique à la préfecture les actes soumis au contrôle de légalité tels que les délibérations du conseil municipal, les arrêtés du maire, les conventions. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de **recourir** à la télétransmission, de **signer** le marché et la future convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **ACCEPTE** de **RECOURIR** à la télétransmission et **AUTORISE** Monsieur le Maire à **SIGNER** le marché et la future convention.

LANCEMENT OPERATION LOCAL TECHNIQUE

Monsieur le Maire laisse la parole à M. GELAS Gilles qui présente le projet élaboré par le Maître d'œuvre, M. DUBUC. Le dossier a été examiné en commission. Dans un premier temps il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de signer et déposer le permis de construire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour signer et déposer le permis de construire du local technique.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine visite de quartier aura lieu le 16/05/2009 à 10H.

Il informe également l'assemblée qu'une journée portes ouvertes aura lieu le 27/06/2009 à 10H à la nouvelle école (jour de la fête des écoles).

La séance est levée à 22h 30

